

RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi^e Colloque international de l'Aidelf
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

Émigration rurale et nouvelles formes de solidarité intergénérationnelle dans les Hautes Terres de Madagascar

Andonirina RAKOTONARIVO

Université Catholique de Louvain

À Madagascar, il est dit des enfants qu'ils sont « la première des richesses »¹. Pour assurer leurs vieux jours, les parents comptent sur le soutien matériel de leurs enfants devenus adultes. Ce modèle de prise en charge familiale est prédominant dans l'île. Il concerne les personnes occupées dans le secteur informel et l'agriculture, qui représentent la très large majorité de la population active. Les systèmes modernes de retraite ne concernent qu'un faible nombre de travailleurs, ceux du secteur formel. Cependant, l'évolution du contexte économique dans le monde rural, avec une dégradation des conditions de vie conduit parfois à une remise en question de cette forme d'entraide univoque et à une « refonte » des solidarités intergénérationnelles.

Les données de l'enquête MISA² de 2007 montrent qu'à Sandrandahy, une commune rurale pauvre des Hautes Terres³ de Madagascar, l'accroissement de la mobilité spatiale conduit à une réorganisation des liens intergénérationnels et de la solidarité familiale. La migration est une option choisie par un grand nombre d'individus, en particulier les jeunes, pour faire face à la pauvreté et diversifier leurs revenus. Difficile, risqué et coûteux, le projet migratoire ne peut être mené à bien par le seul candidat à l'émigration. Il implique également son entourage familial, y compris ses parents âgés. Cette situation redessine les liens entre générations, car les personnes âgées ne sont plus les bénéficiaires passifs de l'assistance matérielle de leurs enfants devenus adultes. L'objet de cet article est de décrire les nouvelles formes de solidarité réciproque entre les générations qui se met en place autour de la migration des jeunes à partir de cette commune rurale, en réponse aux contraintes économiques. Il vise à souligner en particulier le rôle des personnes âgées dans le processus de migration⁴, ainsi que les différents aspects de l'entraide entre migrants et parents.

1. Les données

L'étude est basée sur les données de l'enquête « Migrations à Sandrandahy », conduite sur le site en juin 2007, complétées par deux séries d'entretiens semi-directifs, conduits auprès de migrants ainsi que de membres de leur famille.

¹ Sagesse malgache : « *Ny zanaka no voalohan-karena* ».

² Migrations à Sandrandahy, Juin 2007.

³ Zone géographique montagneuse du centre de Madagascar, où l'altitude se situe entre 800 et 2000 m. Elle est formée par des plateaux nivelés par l'érosion, aux aspects très contrastés, avec des collines arrondies, des falaises abruptes et des volcans éteints, le tout sillonné de routes en lacets. Elle comprend l'Imerina au nord, peuplé principalement de *Merina* et la partie nord de la province de Fianarantsoa au sud, principalement celle qui est occupée par les *Betsileo*. Les Hautes Terres sont également désignées par l'expression « Hauts Plateaux ».

⁴ Les résultats de cette étude sont davantage détaillés dans Rakotonarivo A., 2010, « La solidarité intergénérationnelle en milieu rural malgache. Le rôle des personnes âgées dans la migration. », in *Viellir au Sud*, Autrepant, IRD, Paris, pp.111-130.

Un échantillon représentatif de la population de la commune, composé de 335 ménages⁵ tirés selon un plan de sondage stratifié à deux degrés⁶, a permis de recenser 2529 individus, résidents et migrants⁷ compris. Des informations sur la dynamique migratoire des habitants et sur le parcours migratoire détaillé de chaque individu ont été collectées. Les circonstances du départ du migrant ainsi que les relations qu'il garde avec son ménage d'origine ont été relevées. Des informations sur les caractéristiques socio-économiques des ménages, notamment sur l'occupation de leurs membres, les sources de revenus ainsi que le niveau de transferts migratoires reçus sont également disponibles.

L'analyse des entretiens, réalisés en 2005 et en 2008 vient en complément des faits suggérés par les chiffres. Ils renseignent sur le parcours migratoire des individus, les modalités d'organisation des départs, les motivations des départs, ainsi que les changements ressentis durant l'absence ou au retour du migrant. L'insertion dans les réseaux de migration ainsi que le fonctionnement de ces réseaux, y est également abordée.

2. Émigration et vieillissement de la population résidente

La commune rurale de Sandrandahy, à peuplement majoritaire *Betsileo*⁸, est située à 270 km au sud de la capitale Antananarivo, dans la région d'Amoron'i Mania, dans la province de Fianarantsoa. Près de 80% des habitants de la zone vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2005 (Instat, 2006). L'économie locale essentiellement rizicole souffre de la pression foncière, qui s'accroît de génération en génération. La faiblesse de l'accès aux intrants agricoles ainsi qu'une forte exposition des cultures aux aléas climatiques explique les bas rendements agricoles, soumettant un ménage sur quatre à l'insécurité alimentaire et à de longues périodes de soudure, excédant parfois six mois. L'absence de source alternative de revenus, en dehors du secteur agricole, expose les ménages à une grande pauvreté.

Les migrations sont une stratégie adoptée par de nombreux ménages faire face à cette pauvreté. Les trois quarts des ménages enquêtés sont concernés par la migration d'au moins un de leurs membres. Comme dans de nombreux contextes ruraux, les jeunes adultes sont le groupe le plus concerné par la migration (Gubert, 2000 ; De Haas, 2003). Ainsi, plus de la moitié (54%) des migrants de longue durée⁹ ayant été recensés au moment de l'enquête ont moins de 30 ans. En considérant la proportion de migrants par groupe d'âge, on observe que la migration est surtout importante pour ceux qui ont entre 20 et 40 ans (Tableau 1). Les personnes âgées sont beaucoup moins mobiles. On compte moins d'un migrant sur dix âgé de 55 ans et plus.

⁵ Un ménage est l'ensemble des personnes, apparentées ou non, vivant sous le même toit, mettant en commun au moins une partie de leurs ressources, prenant des repas en commun et reconnaissant l'autorité d'un individu, le chef de ménage.

⁶ Près d'un ménage sur sept a ainsi été enquêté, le nombre de ménages de la commune ayant été estimé à 2300 l'année de l'enquête.

⁷ Un migrant est toute personne ayant déjà vécu au moins six mois au sein du ménage de référence, et qui ne réside plus dans la commune au moment de l'enquête. L'analyse ne prend en compte que les migrants âgés de 15 ans ou plus, les individus en dessous de cet âge étant considérés comme de simples « co-migrants » d'autres adultes.

⁸ Groupe de population implanté dans la partie sud des Hautes Terres centrales de Madagascar.

⁹ La migration longue durée implique des absences du village de plus de 6 mois consécutifs.

TABLEAU 1 : POURCENTAGE DE MIGRANTS PAR GROUPE D'ÂGE (EN %)

Groupes d'âge	Pourcentage de migrants
10 - 14 ans	5,7
15 - 19 ans	32,9
20 - 24 ans	58,9
25 - 29 ans	46,9
30 - 34 ans	51,0
35 - 39 ans	46,5
40 - 44 ans	33,6
45 - 49 ans	24,3
50 - 54 ans	25,5
55 - 59 ans	13,7
60 - 64 ans	12,7
65 - 69 ans	14,2
Ensemble	24,3
<i>n</i>	(2529)

En considérant la répartition par âge de la population résidente de Sandrandahy, on constate une proportion élevée de jeunes enfants et de personnes âgées (Tableau 2). Quarante-huit pour cent des résidents ont moins de 15 ans, et 7% ont 60 ans et plus. La part de la population résidente âgée est encore inférieure à 10%, donc on ne peut pas encore parler de population vieillissante. Cependant, ce chiffre est élevé par rapport à la moyenne nationale, qui est de 4% de personnes âgées (Instat, 2006), et elle l'est également par rapport à celle du continent africain qui est de 5% (Antoine, 2007). L'absence d'un grand nombre d'individus jeunes et adultes, partis en migration pour une longue durée explique cette importante proportion de personnes âgées, comme le souligne Bruno Schoumaker (2000) dans d'autres contextes africains. En effet, près de quatre migrants de longue durée sur cinq appartiennent à la tranche d'âge des 15 -59 ans. Une très large majorité des actifs¹⁰ potentiels sont donc absents. Cette migration des actifs laisse le village peuplé en majorité par les enfants et les personnes âgées, et tend à « vieillir » la population résidente de « façon artificielle ».

TABLEAU 2 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR GRANDS GROUPES D'ÂGE SELON LE STATUT MIGRATOIRE DES INDIVIDUS (EN %)

Groupes d'âge	Statut migratoire des individus	
	Résidents (<i>n</i> =1899)	Migrants de longue durée (<i>n</i> =630)
0 – 14 ans	47,2	18,4
15 – 59 ans	45,9	78,1
60 – 89 ans	6,9	3,5
Total	100	100

¹⁰ Le choix de l'intervalle des 15-60 ans pour délimiter les actifs potentiels s'explique, d'une part par l'âge minimum légal d'accès au travail qui est fixé à 15 ans à Madagascar (Loi 2003-044 portant Code du Travail) et par l'âge moyen à la retraite dans le secteur formel qui est de 60 ans (Instat, 2006).

3. La prise en charge traditionnelle des personnes âgées

En 2004, la part de personnes âgées dans la population malgache est encore inférieure à 5% (Instat, 2006). L'influence symbolique des « aînés » dans la société malgache est forte. Ils sont considérés comme la source de la vie et les détenteurs de la sagesse. Appelés *raiamandreny*, ce qui signifie littéralement « parents », ils ont une position de notable et sont influents et respectés au sein de la communauté. Ils sont les « sages » auxquels les membres de la communauté ont recours pour des conseils et le règlement de litiges. Cette position leur est conférée par leur âge, synonyme d'expérience et donc de sagesse, pour autant qu'ils n'aient pas précédemment eu une conduite répréhensible. (Cousins, 1963). A partir d'un certain âge, ils sont dispensés de travailler, que ce soit dans les activités agricoles, commerciales ou domestiques. À partir de ce moment, ils sont matériellement pris en charge par leurs descendants ou leurs cadets. Cette prise en charge, appelée *valim-babena*¹¹ constitue la contrepartie des efforts qu'ils ont autrefois fournis pour élever et éduquer leurs enfants, qui sont les adultes d'aujourd'hui. Il s'agit de prestations réciproques, intervenant dans le cadre d'un échange, étalé dans le temps, entre les personnes âgées et leurs descendants. Dans un premier temps, les adultes subviennent aux besoins de leurs enfants, et par la suite, une fois que les enfants sont adultes, c'est à leur tour de prendre totalement en charge leurs parents âgés, qui ne sont plus tenus de travailler, mais peuvent se reposer entièrement sur leurs enfants (Ramasingraibe, 1975). Cette forme de prise en charge à la fois matérielle et financière, des parents âgés par leurs descendants, est la principale forme de solidarité envers les personnes âgées. Les systèmes de solidarité modernes, à travers les caisses de retraite, ne concernent qu'une partie marginale de la population, excluant toutes les personnes qui n'ont pas été salariées dans le système formel en ville et donc quasiment l'ensemble des populations en milieu rural. Ainsi, il est important pour chacun de s'assurer qu'un descendant soit là pour s'occuper de lui durant ses vieux jours. En l'absence de descendants directs, les personnes n'ayant pas d'enfant adoptent généralement l'enfant d'un proche, en pourvoyant à son éducation et à ses besoins durant son enfance, afin que dans le futur, cet enfant puisse en contrepartie les soutenir durant la vieillesse.

4. De nouvelles formes de solidarité réciproque

4.1. Les arrangements de résidence

Madagascar se différencie des autres pays africains par une prépondérance des ménages nucléaires, composés essentiellement des deux conjoints et de leurs enfants non mariés (Razafindratsima, 2005). Sur le continent, la structure familiale étendue est la plus courante (Pilon, 2000 ; Locoh, 1988). Dans le contexte culturel malgache, le maintien du *fihavanana*¹², concept d'entraide mutuelle régissant les relations sociales dans la communauté, nécessite paradoxalement le maintien d'une certaine distance avec la famille, qui se traduit dans la pratique par l'évitement de la cohabitation. Le regroupement des membres de la famille étendue dans un même logement est socialement décrié (Razafintsalama, 2004), car risquant de mettre à mal les bonnes relations intrafamiliales du fait de la promiscuité, et il est plutôt rare dans la société malgache.

La migration de longue durée, avec des absences de plus de 6 mois, semble induire des modifications dans la structure des ménages à Sandrandahy. L'analyse de la composition des ménages de la commune montre que ceux ayant des membres en migration ont une forme de cohabitation différente des autres. On compte en moyenne 5,7 individus par ménage à

¹¹ Littéralement, « contrepartie pour avoir transporté l'enfant sur son dos ».

¹² La racine du mot *fihavanana* est *havana* qui signifie « parent » ou « parenté ».

Sandrandahy, chiffre qui est supérieur aux moyennes régionale et nationale, qui sont respectivement de 5 et 5,4 individus par ménage (Instat, 2006). Pour les ménages non impliqués dans cette forme de migration, la part de ménages nucléaires (70%) se rapproche de la moyenne nationale.

TABLEAU 3 : REPARTITION DES MENAGES SELON LEUR STRUCTURE ET LEUR IMPLICATION DANS LA MIGRATION (EN %)

Structure des ménages		Implication dans la migration de longue durée		
		Sans migrants	Avec migrants	Ensemble
Ensemble des ménages	Forme nucléaire	69,8	49,0	57,0
	Première forme étendue ¹³	11,6	34,0	25,4
	Seconde forme étendue ¹⁴	18,6	17,0	17,6
	Total	100	100	100
	<i>n</i>	(129)	(206)	(335)
Ménages sans personnes âgées	Forme nucléaire	84,6	65,2	73,7
	Première forme étendue	5,8	25,0	16,5
	Seconde forme étendue	9,6	9,9	9,8
	Total	100	100	100
	<i>n</i>	(104)	(132)	(236)
Ménages dirigées par personne âgée	Forme nucléaire	15,4	26,3	22,9
	Première forme étendue	56,5	66,4	62,9
	Seconde forme étendue	28,1	12,7	14,3
	Total	100	100	100
	<i>n</i>	(13)	(57)	(70)
Ménages accueillant des personnes âgées	Nucléaire	0	0	0
	Première forme étendue	8,3	11,8	10,3
	Seconde forme étendue	91,7	88,2	89,7
	Total	100	100	100,0
	<i>n</i>	(12)	(17)	(29)

Les foyers comportant des migrants durables sont plus nombreux à appartenir à la catégorie des ménages élargis (51%), comme l'indique le tableau 3. Parmi les ménages comportant des migrants de longue durée, 34% sont des ménages à trois générations, élargis aux petits-enfants et aux conjoints des enfants du chef de ménage, et 17% sont élargis à d'autres membres, tels que les enfants des collatéraux du couple ainsi que des membres de la belle famille. Par ailleurs, plus de quatre ménages élargis aux petits-enfants ou aux conjoints des enfants sur cinq comptent des migrants durables, contre seulement la moitié des ménages nucléaires et deux tiers des ménages élargis aux autres membres. Ce changement observé dans la composition des ménages concernés par la migration de longue durée suggère que l'absence de certains membres conduit ceux qui restent au village à cohabiter ensemble, alors qu'ils auraient en temps normal appartenu à des ménages différents.

¹³ Ménage élargi uniquement aux petits-enfants, ainsi qu'aux conjoints des enfants.

¹⁴ Ménage élargi aux autres membres de la famille.

Des différences non négligeables apparaissent également dans la structure des ménages, selon la présence ou non de personnes âgées de 60 ans et plus en leur sein. Peu de ménages comptant des personnes âgées sont sous forme nucléaire. De façon générale, la proportion de ménages élargis est plus élevée chez les ménages impliqués dans la migration, mais la différence est surtout importante chez les ménages dirigés par des personnes âgées, où cette part dépasse les deux tiers des ménages parmi ceux qui comptent des migrants.

Ainsi, la migration donne lieu à des arrangements de résidence entre les membres d'une famille. Pour permettre le départ des adultes en migration, conjoints et enfants sont souvent laissés aux soins de membres de la famille proche. La situation familiale des individus figure parmi les déterminants importants de la migration au départ de Sandrandahy et le fait d'être chef de ménage, avec une famille à charge, limite le risque de départ en migration de longue durée (Rakotonarivo, 2008). Les personnes mariées et ayant des enfants à charge ont davantage de difficultés à laisser leurs dépendants derrière eux, et le moyen leur permettant de quitter leur foyer est l'organisation de cette forme particulière de cohabitation. Le regroupement des ménages sous cette forme élargie permet d'assurer l'équilibre du ménage malgré le départ de certains membres. Dans la vallée du Todgha, en milieu rural marocain, Hein De Haas (2003) montre que le maintien des structures familiales étendues permet de garantir la sécurité des femmes et des enfants, en les confiant aux parents ou aux frères du mari migrant. Ainsi, la migration est souvent liée à des aménagements dans la structure familiale, que ce soit dans sa forme ou dans les rôles occupés par les membres, en raison de l'absence plus ou moins durable d'un membre important de cette structure, afin d'en assurer la stabilité. La présence de personnes âgées au sein du ménage facilite cet arrangement de résidence. En effet, en dessous d'un certain âge, les parents des candidats à l'émigration sont encore en activité et beaucoup émigrent eux aussi. Ils ne sont ainsi pas toujours disposés à revenir au village pour garder leurs petits-enfants. Seuls les parents déjà âgés et définitivement de retour au village sont disponibles pour accueillir et prendre en charge d'autres membres de leur famille.

Les entretiens réalisés auprès des familles de migrants à Sandrandahy ont montré que de nombreux migrants ont choisi cet arrangement de résidence avec un ou plusieurs de leurs parents âgés.

Le cas de Rami, 66 ans, qui s'occupe de ses petits enfants en l'absence de ses fils en est une illustration. Il souligne la difficulté pour les migrants de s'occuper correctement de leurs enfants à destination, en raison des différentes contraintes matérielles qui y sont plus fortes.

« Mes enfants ont grandi. Ils sont autonomes, ils gagnent leur vie là-bas, chacun fait de son mieux (...) Mais dès fois, ce n'est pas facile d'emmener les enfants. Les parents sont occupés à travailler dur, et ils ne peuvent pas bien s'en occuper. Ils sont négligés et malheureux. C'est pour cela que je les garde ici. Avec moi, ils sont bien, et les deux grands vont à l'école. Ils sont quatre en ce moment. L'aîné, Rivo a 18 ans. Je m'occupe de lui depuis dix ans ».

Sylvain, 40 ans, est quant à lui un ancien migrant. La présence de sa mère, à qui il confiait ses enfants, lui a permis de partir pendant des années. Ayant perdu sa mère et donc ce soutien qui le libérait de ses charges parentales quotidiennes, il a renoncé à travailler dans les plantations au nord du pays. *« Je suis rentré il y a deux ans parce que ma mère est décédée (...). Comme elle n'était plus là pour s'occuper de mes deux filles, j'ai dû rentrer (...). Ce n'est pas une vie pour avoir des enfants là-bas. Je pars aux champs à 5 heures du matin et je reviens à la tombée de la nuit. Je n'ai pas le temps pour leur faire à manger, pour laver leurs vêtements, je travaille sans cesse. Ce n'était pas possible de les avoir avec moi ».*

4.2. L'accès au réseau migratoire communautaire

Une autre forme de participation des personnes âgées dans le processus de migration est le recours à diverses relations sociales pour faciliter le départ et l'installation des migrants. En effet, la migration comporte une part de risque important, car elle implique un déplacement des activités dans un environnement nouveau, inconnu et donc incertain. Les déficiences du marché du logement et de l'emploi, particulièrement fortes dans les pays en développement, accroissent les coûts liés à la migration. Le recours à certaines relations sociales est ainsi nécessaire pour une grande majorité de candidats à la migration. Ces relations sociales constituent le « réseau migratoire » de l'individu, c'est-à-dire l'ensemble des liens interpersonnels qui le lient à des migrants et des non-migrants, à la fois dans les espaces d'origine et de destination, à travers les liens de parenté, d'amitié, et une origine communautaire partagée, dont il va pouvoir disposer pour faciliter son départ et son installation (Massey *et al.*, 1993).

Une large majorité des migrants durables originaires de Sandrandahy a bénéficié du support de relations sociales dans la recherche d'un travail à destination, principalement des membres de la famille, qu'ils soient résidents au village ou établis en migration. La présence de personnes âgées au sein du ménage facilite l'accès à des réseaux extérieurs à la famille et au voisinage. Parmi ceux qui ont bénéficié de l'aide de connaissances non familiales, la majorité a pu avoir accès à ce soutien du fait de tractations de leur *raiamandreny*. En effet, si le réseau migratoire est un support important pour la migration, l'accès au réseau n'est pas ouvert à tous, et différents degrés d'intégration existent. Pour bénéficier des ressources du réseau, la principale difficulté est de « pénétrer » le réseau migratoire, en se connectant à des personnes qui en font déjà partie et qui ont accès aux ressources du groupe (Woolcock, 2001 ; Potot, 2006). Cela nécessite une mobilisation du « capital social » du migrant, de la qualité duquel dépendra l'efficacité du soutien qu'il pourra recevoir (Espinosa et Massey, 1997). À Sandrandahy, les personnes âgées sont la clé de l'insertion dans ces réseaux de migration. Doté du statut de notables, respectés et influents dans la communauté, le réseau social des personnes âgées est beaucoup plus étendu et plus large que celui des jeunes. Leur expérience migratoire antérieure¹⁵ explique également pourquoi leur réseau de connaissances s'étend souvent en dehors des seules limites villageoises et familiales. Ainsi, ils obtiennent souvent des faveurs auprès de voisins, d'amis, ou d'autres connaissances, en ce qui concerne le soutien à leurs descendants candidats à l'émigration.

Le tableau 4 résume les différentes sources de soutien dont ont pu bénéficier les migrants de Sandrandahy. La famille est la première source de soutien, mais on observe que près d'un tiers des migrants, comptant des personnes âgées dans leur ménage, ont pu bénéficier d'un soutien extérieur au réseau habituel que sont la parenté et le voisinage, soit deux fois plus que ceux qui ne sont pas liés à des parents âgés. Ils sont également beaucoup moins nombreux à s'être débrouillés seuls, sans aucune aide. Mark Granovetter (1983) parlait de la force des liens faibles, pour souligner que l'expansion d'un réseau de migration reposait principalement sur les relations secondaires, et le recours des parents âgés à des relations plus distantes qui reste efficace à Sandrandahy, l'illustre parfaitement. La parenté est souvent le fondement de cette migration en chaîne, les liens familiaux étant souvent privilégiés dans le choix des nouveaux migrants. Cependant, les *raiamandreny* peuvent user de leur influence au sein de la communauté pour placer leurs enfants ou petits-enfants dans ces réseaux, en dehors de tout lien de parenté, et pèsent un poids non négligeable dans les tractations qui ont lieu entre les migrants déjà établis et les familles des candidats à l'émigration.

¹⁵ 69% des personnes âgées sont d'anciens migrants qui sont revenus vivre au village.

TABLEAU 4 : REPARTITION DES MIGRANTS
SELON LA SOURCE DU SOUTIEN REÇU DANS LA RECHERCHE D'UN TRAVAIL A DESTINATION
ET SELON LA COMPOSITION DE LEUR MENAGE D'ORIGINE (EN %)

Source du soutien	Issus de ménages sans membres âgés	Issus de ménages avec membres âgés	Ensemble
Membre de la famille à destination	61,9	49,3	56,5
Membre de la famille au village	10,8	9,7	10,3
Voisin au village	7,7	7,1	7,5
Simple connaissance	4,4	19	10,6
Autre (employeur, association)	5,3	12,3	8,3
N'a pas reçu de soutien	9,9	2,6	6,8
Total	100	100	100
<i>n</i>	(362)	(268)	(630)

C'est ainsi que Dany Miary, 55 ans, a pu être recruté dans un réseau de commerçant dans le nord de Madagascar, dans les années 1980. Ce réseau était fermé, accessible uniquement aux membres de la famille proche ou éloignée de la commerçante qui avait découvert la destination et la filière d'activité. C'est l'intervention de son père, un vieil homme respectable, qui a pu convaincre Hélène, 76 ans, la commerçante « pionnière » du réseau de lui faire confiance et de l'emmener. Elle raconte : *« Son père était proche d'un de mes cousins. Il est venu avec mon cousin me recommander son fils. C'était une affaire de famille, je ne connaissais pas le garçon, mais son père était venu pour ça. C'était un vieil homme, notable du village. Je ne pouvais pas dire non, j'étais gênée de dire non, ce vieil homme était respecté. Il m'a dit de bonnes choses sur son fils, qu'il était sûr de lui comme de sa propre personne. Alors je l'ai pris avec moi à Ambanja »*.

De même, Lalao, 36 ans, a bénéficié de la caution de son père pour être acceptée comme employée à Morondava, dans le sud-ouest de l'île. *« C'est Papa qui m'a présentée à Robert, mon premier patron. Son oncle était son ami, avec qui il a fait du commerce dans sa jeunesse. Il nous a tout de suite fait confiance. Il savait que mon père était connu dans le village et que les gens le respectaient »*.

Confiance et respect dus aux parents âgés sont les clés qui permettent aux personnes qu'ils recommandent d'accéder aux ressources du réseau migratoire de la communauté. Un certain contrôle sur le migrant, pour s'assurer qu'il sera fiable, travailleur et qu'il se conformera aux règles internes du réseau est nécessaire. La parole donnée par le parent âgé du migrant est alors importante. Le notable se porte caution de la personne qu'il recommande et cette garantie de confiance, acceptée par les autres membres du réseau, lui en ouvre l'accès. Un certain nombre de migrants accèdent ainsi aux ressources offertes par divers réseaux de cette manière, sans forcément avoir de lien de parenté ou d'autres types de liens forts avec les membres.

4.3. L'entretien du patrimoine familial et le soutien financier des migrants

La dimension familiale de la migration à Sandrandahy se manifeste également par la prise en charge des diverses obligations sociales et patrimoniales des migrants par les parents plus âgés qui restent au village. Les obligations sociales imposées par l'appartenance communautaire sont les visites mutuelles aux membres de la parenté, la présence aux diverses cérémonies religieuses et coutumières du village et la participation financière aux divers événements heureux ou malheureux qui affectent un membre de la communauté. D'autre part, il y a également l'entretien du patrimoine familial, incluant la terre, les rizières et les maisons, qui est indissociable d'obligations sociales car étroitement lié au statut social de celui qui le possède (Ottino, 1998). Ainsi, l'héritage est constitué non seulement des biens matériels mais

également d'un capital symbolique évoquant le statut social, la position occupée, la bonne réputation ainsi que l'image, capital transmis aux héritiers par leurs ancêtres. La participation active à la vie sociale et communautaire, par la présence, l'entraide et surtout le soutien financier, permet de perpétuer ce capital et de maintenir le prestige des ascendants, et fait partie des exigences d'accès à l'héritage. Tout ceci nécessite alors une présence continue au village, pour remplir toutes ces obligations. La répartition des biens peut alors être inégale, pour favoriser celui qui s'en occupera et exercera les responsabilités liées au patrimoine (Razafintsalama, 2004). Les héritiers non résidents voient ainsi diminuer leurs chances d'accéder au patrimoine, car la propriété et le bénéfice des terres vont souvent aux résidents qui conservent le bénéfice et le revenu des terres, en contrepartie des charges et obligations qu'ils y assument (Ottino, 1998).

Ce système particulier de succession est à la source d'arrangements entre migrants et sédentaires, pour la gestion collective de l'héritage et du statut familial. La présence physique sur les terres et la charge de la mise en valeur des terres, ainsi que la présence aux diverses cérémonies auxquelles la famille est invitée est souvent laissée aux résidents, et généralement, elle est assurée par les membres de la famille déjà âgés. Ceux-ci s'occupent matériellement des biens composant le patrimoine familial, et représentent également les absents aux diverses cérémonies coutumières où leur présence est souhaitée, tandis que les migrants ont la charge de les soutenir financièrement pour réaliser ces diverses tâches. En effet, la migration a souvent comme objectif de dégager les liquidités nécessaires aux diverses charges financières imposées par le fonctionnement du groupe social (Rakotonarivo, 2008). Les aînés, trop âgés pour assurer la partie financière de l'engagement, se chargent de la mise en valeur des terres, des rizières et des maisons. Une division du travail a ainsi lieu entre migrants et sédentaires, chacun assumant une partie de la charge, cet arrangement permettant à chacun de garder ses droits sur l'héritage.

La charge des migrants est ainsi de soutenir financièrement leur famille restée au village. Essentiellement, il s'agit de soutenir les parents âgés, qui s'occupent des enfants le cas échéant, et qui entretiennent le patrimoine familial commun. Les données montrent que près de la moitié des migrants de longue durée ont aidé financièrement leur ménage d'origine au cours des 12 mois précédant l'enquête, et que plus de la moitié des ménages doté de migrants ont bénéficié de ces transferts. Les montants transférés sont élevés, chaque ménage ayant reçu en moyenne 230 100 ariary¹⁶, soit 6 fois plus que les transferts moyens envoyés et reçus par les ménages de l'agglomération de la capitale, Antananarivo (Razafindratsima, 2005). L'aide financière apportée par les migrants à leur ménage d'origine dans la commune est importante, afin de permettre de aux parents âgés restés sur place de couvrir toutes les charges familiales et communautaires.

Les entretiens laissent entrevoir cette répartition des charges entre les parents âgés restés au village et leurs enfants migrants. Pour Raymond, 64 ans, dont les enfants ont tous quitté Sandrandahy, les migrants se doivent de les aider parce qu'ils assument une partie des obligations qu'ils ne peuvent assurer, du fait de leur absence. « *Mon fils ne peut pas abandonner ses parents ni la terre de ses ancêtres (...) Même s'il vit loin, la solidarité reste forte (...) Et puis il y a aussi les devoirs envers la communauté (...) Nos fils nous aident beaucoup, tous les quatre. Parce qu'on a besoin d'eux pour les obligations, les exhumations, les travaux agricoles. Comme déjà ils ne sont pas là pour les assumer eux même, ils doivent nous aider pour les faire* ».

Pour Louissette, 22 ans, migrante installée à Ambanja, dans le nord de l'île, soutenir financièrement ses parents permet de se dédouaner de la culpabilité de les laisser s'assumer

¹⁶ Soit environ 92 euros. Le kilogramme de riz, qui est l'aliment de base, vaut environ 40 centimes d'euros, le kilogramme de viande environ 2 euros. Le salaire moyen mensuel d'un domestique en ville est d'environ 15 euros et celui d'un cadre dans le secteur privé est de 120 euros.

tout seul et de l'obligation de présence à laquelle chacun est soumis « *Je ressens de la culpabilité d'être loin de chez moi, c'est sûr. Mais il faut gagner sa vie, et c'est pour cela que je suis là. La seule chose à faire, quand on est absent, c'est de soutenir la famille de là-bas, en leur envoyant de l'argent. Comme je ne suis pas là, je ne peux pas les aider directement au travail de la terre, donc c'est l'argent que je leur donne qui me permet de les aider. Pour qu'ils mangent mieux, pour qu'ils prennent de la main-d'œuvre* ».

La présence d'un parent âgé au village, qui pourra prendre le relais, permet aux migrants de se libérer plus facilement des différentes obligations qu'ils ne peuvent assumer étant absents, tout en s'assurant de ne pas perdre certains droits locaux. Un échange intervient alors entre le migrant et ce parent. Le migrant soutiendra financièrement ce dernier, tandis qu'il s'occupera du patrimoine et de la position sociale de la famille. La promesse de soutenir doublement les parents âgés en étant à distance, en envoyant des montants plus importants permet aux migrants de gagner l'adhésion des membres de leur famille autour de leur projet de départ. Cette situation est courante pour de nombreux migrants rencontrés au cours des entretiens. Ceux qui ne peuvent compter sur personne pour les suppléer dans les charges qui leur incombent au village sont souvent contraints de rentrer, de renoncer à migrer ou alors de renoncer complètement à leur héritage dont ils ne peuvent s'occuper. Encore une fois, les parents âgés permettent la migration des membres de leur famille et les départs ne sont possibles que dans le cadre d'une entraide et d'une coopération familiales.

Conclusion

Ainsi, la migration à partir de Sandrandahy comporte une dimension familiale forte, et les personnes âgées jouent un rôle important pour faciliter l'absence des jeunes adultes et préserver l'équilibre familial et social. Un changement est intervenu dans les relations intergénérationnelles traditionnelles, car le soutien aux parents âgés n'est désormais plus à sens unique. Participants à part entière du processus d'émigration de leurs enfants, les personnes âgées assurent la continuité des activités locales et l'équilibre du ménage en l'absence d'une partie des ses membres. Ils continuent de soutenir leurs descendants, même devenus adultes, en participant à leurs projets de migration, par des arrangements de résidence et en leur ouvrant l'accès aux réseaux de migration de la communauté. De plus, ils remplacent les migrants dans leurs obligations sociales et patrimoniales, afin de leur permettre de garder leurs droits locaux, malgré leur absence. Il n'est plus question d'une prise en charge matérielle univoque des personnes âgées par leurs enfants devenus adultes. La situation de migration redessine les relations intergénérationnelles, qui aujourd'hui se matérialisent par une entraide mutuelle et réciproque. La vieillesse n'est plus une période où les parents âgés sont de simples charges, se reposant simplement sur leurs descendants pour vivre. Les personnes âgées sont des acteurs essentiels du processus de migration et sont un atout pour les jeunes adultes, qui peuvent s'appuyer sur eux pour concrétiser leur projet migratoire. En retour, les migrants soutiennent leurs parents par des transferts monétaires, et cet argent permet à la fois d'assurer la prise en charge quotidienne des personnes âgées, ainsi que le maintien du statut social familial dans l'environnement économique défavorable de Sandrandahy. De cette façon, les gains de la migration sont partagés à l'échelle familiale.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE P. (éd) (2007), *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, Paris, Rencontres, Les collections du Ceped, 255 p.
- COUSINS W. E. (1963), *Fomba malagasy, Coutumes malgaches*, Antananarivo, Trano Printy Imarivolanitra, 207 p.
- DE HAAS H. (2003), *Migration, remittances and regional development in Southern Morocco, The disparate socio-economic impacts of out-migration on the Todgha Oasis Valley*, Rotterdam, Optima Grafische Communicatie, 430 p.
- ESPINOSA K.E., MASSEY D.S. (1997), « Determinants of English Proficiency among Mexican Migrants to the United States », *International Migration Review*, 31 (1) : 28-50.
- GUBERT F. (2000), *Migration et gestion collective des risques. L'exemple de la région de Kayes (Mali)*, Thèse de doctorat en Sciences Économiques, Université de Clermont-Ferrand I, CERDI, 288 p.
- GRANOVETTER M. (1983), « The strength of weak ties : a network theory revisited », *Sociological Theory*, 1 : 201 – 233.
- INSTAT (2006), *Enquête Périodique auprès des Ménages 2004, Rapport Principal*, Antananarivo, Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, Institut National de la Statistique, Janvier 2006, 187 p.
- LOCOH T. (1988), « Structures familiales et changements sociaux », in *Populations et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan : 441-478.
- MASSEY D.S., ARANGO J., HUGO G., KOUAOUACI A., PELLEGRINO A., TAYLOR J.E. (1993), « Theories of international migration : a review and appraisal », *Population and Development Review*, 19 (3) : 431-466.
- OTTINO P. (1998), *Les champs de l'ancestralité à Madagascar : parenté, alliance et patrimoine*, Paris, Karthala, Orstom, 685 p.
- PILON M. (2000), *Ménages et familles en Afrique Subsaharienne : du village à la capitale, entre permanence et changements : l'exemple de la société Moba Gurma du Togo*, Paris, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris V, 509 p.
- POTOT S. (2006), « Le réseau migrant : une organisation entre solidarité communautaire et zone de libre échange », *Migrations Société*, 18 (105 – 106) : 49 – 74.
- RAKOTONARIVO A. (2008), *Migrations, lien social et développement dans les Hautes Terres de Madagascar*, Paris, Thèse de doctorat en démographie, Université Paris Descartes, 448 p.
- RAMASINDRAIBE P. (1975), *Fokonolona fototry ny firenena*, Antananarivo, Nouvelle Imprimerie des Arts Graphiques, 216 p.
- RAZAFINDRATSIMA N. (2005), *Les solidarités privées dans l'agglomération d'Antananarivo en 1997 : famangiana, cohabitation, entraide financière et matérielle*, Paris, Thèse de doctorat en Sciences Économiques, Institut d'Études Politiques de Paris, 335 p.
- RAZAFINTSALAMA (2004), *Ny finoana sy ny fomba Malagasy*, Antananarivo, Éditions Saint Paul, 147 p.
- SCHOUMAKER B. (2000), « Le vieillissement en Afrique subsaharienne », *Espace, Population, Sociétés*, 3 : 379 – 390.
- WOOLCOCK M. (2001), « The place of social capital in understanding social and economic outcomes », *Canadian Journal of Policy Research*, 2 : 11 – 17.